



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
EN EXERCICE : 23

ADMINISTRATEURS PRESENTS : 15
ADMINISTRATEURS EXCUSES : 8

ADMINISTRATEURS VOTANTS : 18
POUVOIRS : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE DIX DU MOIS DE JANVIER A DIX HEURES

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, le 4 janvier s'est assemblé au 15 boulevard de la Grande Thumine à Aix-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Georges CRISTIANI, Maire de Mimet.

ETAIENT PRESENTS : Michel AMIEL, Maire des Pennes Mirabeau - Béatrice BONFILLON, Maire de Fuveau - Georges CRISTIANI, Maire de Mimet - Lionel DE CALA, Maire d'Allauch - Bernard DESTROST, Maire de Cuges les Pins - Patrick GHIGONETTO, Maire de Ceyreste - Philippe GINOUX, Maire de Sénas - Jean-Pierre GIORGI, Maire de Carnoux en Provence - Olivier GUIROU, Maire de la Fare les Oliviers - Régis MARTIN, Maire de Saint Marc Jaumegarde - André MOLINO, Maire de Septèmes les Vallons - Georges ROSSO, Maire du Rove - Jean-Baptiste SAGLIETTI, 1^{er} Adjoint de Châteauneuf les Martigues - Corinne CHABAUD, Présidente de Terre de Provence - Jacky GERARD, Président de l'Entente pour le Forêt Méditerranéenne - Didier KHELFA, Président du GIPREB.

AVAIENT DONNE PROCURATION : Lucien LIMOUSIN, Maire de Tarascon à Georges CRISTIANI, Maire de Mimet - Pascal MONTECOT, Maire de Pélissanne à Béatrice BONFILLON, Maire de Fuveau - Claude PICCIRILLO, Maire de Saint Victoret à Georges ROSSO, Maire du Rove.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Robert DAGORNE, Maire d'Eguilles - Hélène GENTE CEAGLIO, Maire de Mallemort en Provence - Lucien LIMOUSIN, Maire de Tarascon - Pascal MONTECOT, Maire de Pélissanne - Claude PICCIRILLO, Maire de Saint Victoret - Anne REYBAUD, Maire de Vernègues - Michel RUIZ, Maire de Gréasque.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : Jean-François BLAZY, Trésorerie Municipale d'Aix et Campagne - Sakina LARBI, Directrice Générale des Services du CDG13 - Céline CLOAREC, Directrice Générale Adjointe du CDG 13.

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline CLOAREC, Directrice Générale Adjointe du CDG 13.

Monsieur Georges CRISTIANI, ouvre la séance à 10h00. Il demande à Madame Céline CLOAREC, Directrice Générale Adjointe des Services d'assurer le secrétariat de la séance.

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2021

Le Président soumet aux membres du Conseil d'Administration le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2021.

1- Débat d'Orientation Budgétaire – exercice 2022

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai de moins de 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif est désormais obligatoire pour les Centres de Gestion.

L'absence de Débat d'Orientation Budgétaire rend toute délibération relative à l'adoption du budget primitif illégale.

Il doit donc faire l'objet d'une délibération qui en acte la tenue.

Le Président procède à la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2022 qui a été joint à la convocation de chaque administrateur.

Il souligne la gestion saine de l'établissement ainsi que l'effort réalisé en matière de gestion de la masse salariale qui se concrétise par une baisse de 3,12 % des charges de personnel ainsi qu'une diminution des effectifs de 83,23 ETP à 77,07 ETP.

Monsieur le Président Georges CRISTIANI donne la parole à Monsieur Jacky GERARD, 1er Vice-président pour une présentation plus détaillée du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Pour l'année 2021, il est précisé que les coûts de fonctionnement sont maîtrisés, la section de fonctionnement présentant un réalisé prévisionnel de 7 012 350 € quasi identique à celui de 2020.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 7 656 097,13 € (hors excédent) avec deux recettes exceptionnelles :

- La répartition d'une part de l'excédent du budget annexe 2020 (400 000.00 €) entre les CDG PACA soit pour le CDG 13 la somme de 156 720,00€ ;
- Le recouvrement post contentieux d'une part de la rémunération de Monsieur Philippe TEYSSIER, FMPE de catégorie A pour 68 031,64 €.

Aussi, il s'agit de tenir compte de ces recettes exceptionnelles dans l'analyse du résultat et de ne pas envisager de baisse des cotisations des collectivités. Il indique également que les taux des cotisations des collectivités affiliées n'ont pas augmenté depuis 2003.

Monsieur Jacky GERARD préconise d'adopter une position prudente d'autant que le CDG 13 est souvent appelé à mettre en œuvre de nouvelles missions obligatoires sans bénéficier des financements nécessaires.

Le CDG 13 présente donc une situation financière maîtrisée tout en développant ses actions ainsi que de nouvelles missions. Le compte administratif prévisionnel 2021 augure un excédent de fonctionnement de 450 145 €.

Pour l'année 2022, les orientations budgétaires s'articulent autour des axes suivants :

- Continuer à renforcer le lien entre le CDG 13, les élus, les collectivités ;
- Poursuivre la transformation digitale du CDG 13 ;
- Mettre en œuvre la réforme des instances médicales ;
- Mener à bien l'organisation des élections professionnelles 2022 ;
- Renouveler partiellement le parc automobile du CDG 13 et acquérir 3 véhicules électriques et l'installation de 2 bornes IRVE ;
- Mener le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire pour le compte des collectivités du département ;
- Assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Poursuivre la mise en œuvre des outils de la comptabilité analytique.

A la suite de la présentation détaillée du ROB, le Président donne la parole aux membres du Conseil d'Administration.

A cet occasion, Monsieur Didier KHELFA revient sur l'adhésion du CDG 13 au groupement de commande du SMED 13 portant sur la fourniture et l'installation de bornes IRVE. Il remercie le CDG 13 pour sa confiance et s'associe au satisfecit portant sur la gestion saine du CDG 13.

Monsieur Jean-Pierre GIORGI prend également la parole pour préciser que bien que les taux de cotisation n'aient pas augmenté, les recettes du CDG 13 issues des cotisations augmentent car elles sont indexées sur la masse salariale des collectivités, qui elle est en augmentation constante.

Par ailleurs, et en réponse à ses interrogations, il est également expliqué que la baisse de la masse salariale a été réalisée grâce à une optimisation de l'organisation des services qui a rendu possible le non-remplacement de certains emplois devenus vacants suite à des mutations, des fins de contrat ou des départs en retraite.

Enfin, les élus relèvent l'importance du lien créé entre le CDG 13 et les collectivités ainsi que la qualité des réponses et de l'accompagnement proposé par les agents du CDG 13.

Monsieur le Président Georges CRISTIANI donne pour conclure la parole à Monsieur BLAZY, Trésorier du CDG 13 afin de recueillir son avis sur la gestion comptable du CDG 13.

Ce dernier témoigne de la fiabilité et de la qualité de celle-ci et rappelle aux membres du conseil d'administration que la Chambre Régionale des Comptes a acté cette bonne gestion dans son rapport d'observations définitives du 11 juin 2021.

A la suite des échanges, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

2- Demande de subvention relevant du Plan France Relance

Face à la recrudescence des attaques extérieures dont peuvent être victimes les services de l'Etat, mais également les collectivités territoriales et leurs établissements publics, le CDG 13 a mis en place une infrastructure réseau plus sécurisée et redondante assurant une haute disponibilité de son système d'information. Cependant, la sécurité est un projet continu avec une remise en cause permanente de l'existant afin de se protéger des cyberattaques.

Dans la continuité de son schéma directeur des systèmes d'informations, le CDG 13 souhaite renforcer le niveau de sécurité de son système d'information afin de préserver

la disponibilité et l'intégrité de ses données. Le CDG 13 envisage de faire appel à des partenaires experts pour l'accompagner dans cette démarche.

Le parcours de cybersécurité de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations (ANSSI) se décompose comme suit :

- Un pack « initial » financé en intégralité par l'ANSSI et correspondant à la conduite d'un audit et la construction d'une feuille de route référençant les mesures SSI concrètes à mettre en œuvre ;
- Un pack « relais » co-financé par l'ANSSI et la collectivité et correspondant à un accompagnement sur des actions spécifiques dites « prioritaires » sur des mesures SSI issues de l'audit.

Aussi, le CDG 13 souhaite déposer sa candidature au volet cybersécurité du Plan France Relance et au financement de ce programme subventionné dans la limite de 100 000.00€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à déposer des demandes de subventions relevant du Plan France Relance et entrant dans le cadre de l'appel à projet des parcours de sécurisation instruits par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSII) dans la limite de 100 000.00 € de subvention.

3- Demande de subvention d'investissement pour l'achat de trois véhicules électriques de service

Le parc automobile du CDG 13 est actuellement composé de vingt-trois véhicules de service dont un utilitaire. Ce parc a été constitué essentiellement en 2014.

Il semble aujourd'hui opportun de procéder à son renouvellement au regard de la vétusté des véhicules et des coûts d'entretien actuels et futurs.

Les véhicules sont utilisés par les agents itinérants du CDG 13 dans le cadre de l'exercice de des missions du CDG 13 (Médecine, Archives, Prévention, Emploi).

À cette occasion, le CDG 13 souhaite s'engager dans une démarche environnementale en opérant l'acquisition de trois véhicules électriques.

L'opération s'effectuerait en complément du renouvellement d'une douzaine de véhicules à motorisation thermique. L'achat des véhicules est envisagé auprès de l'acheteur public UGAP.

Le projet d'acquisition des véhicules électriques est susceptible de bénéficier d'un financement subventionné.

Considérant que le Département des Bouches du Rhône finance à hauteur de 70 % les achats de véhicules électriques dans le cadre du plan climat-air-énergie-territorial ;

Le CDG 13 sollicite une subvention auprès du département des Bouches du Rhône, pour l'achat de trois véhicules électriques de service pour les services du CDG13.

Le CDG 13 s'engage à afficher un taux d'autofinancement au moins égal à 20 % de la dépense.



Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Coût des 3 véhicules	74 465.22 €HT	
Département		52 125.65 €HT (taux 70 %)
Autofinancement		22 339.57 €HT (taux 30 %)
TOTAL	74 465.22 €HT	74 465.22 €HT (100 %)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition de 3 véhicules électriques ; **d'approuver** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ; **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Département des Bouches du Rhône ; **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à solliciter d'autres co-financements le cas échéant ; **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération ; **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires et **d'autofinancer** la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

4- Demande de subvention d'investissement pour l'achat et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Le CDG 13 souhaite s'engager dans une démarche environnementale en opérant l'acquisition de trois véhicules électriques, dans le cadre du renouvellement du parc automobile, et l'installation de deux bornes à deux points de recharge électrique sur site.

L'acquisition des bornes de recharge est organisée dans le cadre du groupement d'achat porté par le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13).

Le projet d'acquisition des bornes de recharge est susceptible de bénéficier d'un financement subventionné.

Considérant que le Département des Bouches du Rhône finance à hauteur de 70% l'achat et les installations d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) ;

Considérant que le programme ADVENIR, créé en 2016 sous l'égide du Ministère de la Transition Ecologique, propose un montant maximal de 20 % d'aide versée à une personne publique disposant d'un parking privé à destination de flottes et salariés ;

Le CDG 13 sollicite une subvention auprès du Département des Bouches du Rhône, du programme Advenir et de tout autre organisme susceptible de proposer un financement, pour l'achat et l'installation de deux bornes à 2 points de recharges chacune pour véhicules électriques.

Le CDG 13 s'engage à afficher un taux d'autofinancement au moins égal à 20 % de la dépense.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Coût pour l'achat et l'installation de deux bornes IRVE à 2 points de recharge par borne	21 153.60 €HT	
Département		14 807.52 €HT (taux 70 %)
Etat		2 115.36 €HT (taux 10 %)
Autofinancement		4 230.72 €HT (taux 20 %)
TOTAL	21 153.60 €HT	21 153.60 €HT (100 %)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition et l'installation de deux bornes à deux points de recharge chacune ; **d'approuver** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ; **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Département des Bouches du Rhône et du programme ADVENIR ; **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à solliciter d'autres co-financements le cas échéant ; **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération ; **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires et **d'autofinancer** la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

5- Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'attaché territorial et mise à jour du tableau des emplois

Les sollicitations des collectivités en matière de conseil et d'expertise statutaire et juridique sont en constante augmentation. En 2021, les juristes du service Expertise Statutaire et Juridique ont traité 3500 questions à l'occasion des permanences téléphoniques. Les demandes de calculs d'allocations chômage et le nombre des dossiers présentés au Comité technique et en Conseil de Discipline ont également augmenté.

Par ailleurs, le service Expertise Statutaire et Juridique développe également de nombreux outils pour assurer la diffusion de l'information statutaire et juridique : création de guides, de dossiers thématiques, réalisation d'une veille juridique quotidienne, accompagnement et conseil spécifique (gestion locale...), organisation de webinaires d'information.

Enfin, en 2022 le service Expertise Statutaire et Juridique sera particulièrement mobilisé pour organiser les élections professionnelles prévues en décembre 2022.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de créer un emploi d'attaché territorial à temps complet, pour occuper les fonctions de Juriste au sein du service Expertises Statutaire et Juridique du Centre de gestion.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'attaché territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 7 en Droit (bac+5) ou d'une expérience professionnelle de juriste.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'Attaché Territorial à temps complet ; de mettre à jour le tableau des emplois ; d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.